



Conseil municipal du 01 décembre 2020 à 20h00

Etaient présents 14 conseillers : Mesdames Katia DER COURT, Céline DERIEUX, Delphine DESORT, Fabienne HUBERT, Marie-Cécile MACHON, Marie-Hélène MAROSTICA et Julie SAVARY et Messieurs, Sébastien BUSSY Eddy DHERBECOURT, Sébastien DHOUILLY, Olivier GOFFART, Patrice GUINET, Sylvain JOMBART, Eric LEGRAND et Florian LEGRAND.

Absent excusé : 0

Procuration : 0

A l'unanimité le Conseil municipal adopte le compte rendu du Conseil municipal du 28 septembre 2020.
Mme Julie Savary est désignée secrétaire de séance.

Conventions

- Scènes du Haut de l'Escaut

M. le Maire propose à l'assemblée dans le cadre des actions culturelles et d'animations communales de signer une convention avec l'association des scènes du Haut-Escaut qui travaillent pour le développement culturel en milieu rural.

Cette association est reconnue et conventionnée avec la communauté d'agglomération de Cambrai. Les projets proposés sont assurés par une prestation orchestrée par des professionnels reconnus et expérimentés. Le coût annuel de l'adhésion est de 0,40 euros par habitant.

Après délibération, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer une convention avec l'association des scènes du Haut-Escaut.

- Pays du Cambrésis

Dans le cadre de sa politique en faveur du développement durable et de la maîtrise de l'énergie, le Syndicat mixte du Pays du Cambrésis est inscrit sur le Registre National des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) et y dépose les CEE liés aux travaux réalisés par les collectivités membres. Il propose de déposer sur son compte EMMY, les CEE issus des travaux d'efficacité énergétique réalisés afin de les regrouper et de les valoriser pour l'ensemble des collectivités membres. Il se chargera ensuite de la vente des CEE et de reverser une compensation financière selon les modalités décrites dans la convention. Ce certificat donnera la possibilité d'obtenir une aide supplémentaire dans le cadre de l'éclairage public et la rénovation énergétique de l'école.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le projet de convention entre le syndicat mixte du Pays du Cambrésis et la commune pour la mutualisation des Certificats d'Economie d'Energie et autorise M le Maire à signer cette convention.

- Aril Périscolaires

La convention de gestion de l'espace éducatif périscolaire signée avec Aril 'périscolaire arrive à échéance le 31 décembre 2020. M. le Maire propose de reprendre une convention à compter du 01 janvier 2021 pour une durée de 1 an. Ce prestataire donne satisfaction depuis 4 ans.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de prendre une convention avec Aril 'Périscolaire pour la gestion la gestion de l'espace périscolaire pour un an.

- Location d'occupation de terrains

Parcelle 166

M. le Maire fait part à l'assemblée qu'il s'est entretenu avec M. et Mme Chauwin, résidant rue Albert Mathieu, propriétaire de la parcelle cadastrée N° 166, d'une surface de 236 m², dont ils n'ont pas l'utilité. Ils proposent de la mettre à disposition de la commune gratuitement contre entretien.

La 2nd commission souhaite mettre en place en 2021 des animations intergénérationnelles en développant des ateliers au cœur de la nature et la biodiversité du centre bourg. Ces ateliers pourraient donc s'étendre sur ce terrain cadastré N° 166.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal souhaite disposer du terrain cadastré N° 166 pour des activités communales et autorise M. le Maire à signer une convention d'occupation gracieux.

Parcelle 314

M. le Maire fait part à l'assemblée d'une sollicitation de riverains et de promeneurs sur le souhait d'embellissement de l'entrée du centre bourg depuis la rue du peuplier, cadastrée N° 314.

Deux propriétés bordent cette parcelle. L'une d'elles, cadastrée N°315, a été aménagée de façon à participer à l'embellissement du lieu. L'autre, cadastrée N°180, est aménagée de façon plus sauvage.

M. le Maire précise qu'il s'est entretenu avec la propriétaire, dont la maison est mise à la location, au sujet du non-entretien de la végétation qui borde la parcelle communale. Celle-ci reconnaît les difficultés d'entretien.

D'un commun accord, la propriétaire ne serait pas opposée à mettre à disposition gratuitement une bande de terrain le long de l'entrée du centre bourg, cadastrée N°314, nécessaire à l'embellissement du lieu.

Par symétrie, l'embellissement pourrait être identique à la parcelle N°315.

Après délibération, le Conseil municipal à 8 voix contre, n'autorise pas M. le Maire à signer une convention d'occupation gracieux.

SIVU « Murs Mitoyens » : Signature des décisions d'urbanisme pour projet personnel du Maire

Le SIVU « Murs Mitoyens » demande que la commune désigne un(e) élu(e) chargé(e) de prendre les décisions relatives aux éventuels projets pour lesquels M le Maire serait intéressé en son nom personnel ou en tant que mandataire.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à 14 voix pour désigne que M. Sébastien DHOUAILLY pour prendre toutes décisions relatives aux projets pour lesquels M le Maire serait intéressé et ce pour la durée du mandat.

PLU : le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Au regard de l'évolution des projets poursuivis par la nouvelle municipalité, il apparaît nécessaire de :

- prévoir des adaptations mineures au projet de PADD tel qu'il avait été défini initialement et débattu le 06 juin 2019, afin de tenir compte des évolutions des projets en cours et plus particulièrement des certificats d'urbanisme opérationnels autorisés récemment, permettant notamment de renforcer la prise en compte du potentiel en renouvellement urbain sur la commune.
- présenter et débattre à nouveau le PADD en Conseil municipal sur les adaptations apportées, notamment au regard des enjeux que représente le PLU pour la Collectivité à court, moyen et long terme.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les faits suivants :

- Des adaptations mineures ont été apportées par rapport au document PADD établi par la précédente Municipalité ;
- Les grandes orientations du document initial demeurent inchangées.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal, dans un premier temps, le contexte législatif dans lequel s'intègre la procédure du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et présente, dans un second temps, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et ses adaptations mineures, suivi d'explications détaillées afin de permettre un débat ouvert et des échanges entre les membres du Conseil municipal.

Les membres du Conseil municipal ont débattu sur les possibilités de densification au sein du tissu urbanisé et valident les nouveaux besoins en logement identifiés à l'horizon 2030.

En conséquence, la délibération prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables et ses adaptations apportées.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que ce débat est reporté en avril 2021.

ASCLA : subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu une demande de l'ASCLA pour obtenir une subvention pour l'achat de matériel dans le cadre de leur activité « SCRABBLE ».

L'ancien bureau de cette association n'avait pas sollicité la commune pour obtenir la subvention annuelle.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal accepte de verser à cette association la somme de 100 €.

Demande de subvention

- Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

Monsieur le Maire signale à l'assemblée que notre commune est éligible à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) en application de l'article L.2334-33 du CGCT.

Nous pouvons solliciter cette subvention pour :

- les travaux d'aménagement des entrées et trottoirs ainsi que le fossé le long de la route du Cateau
- les travaux d'éclairage public
- les travaux de rénovation énergétique de l'école

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire :

- A déposer les dossiers de demande de subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)
- A signer tous les documents nécessaires

- Fonds de concours Communauté d'Agglomération de Cambrai (CAC)

Monsieur le Maire signale à l'assemblée que notre commune peut solliciter cette subvention du fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération de Cambrai dans le cadre :

- des travaux d'aménagement des entrées et trottoirs ainsi que le fossé le long de la route du Cateau
- des travaux d'éclairage public
- des travaux de rénovation énergétique de l'école

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire :

- A solliciter la participation de la C.A.C
- A signer les conventions à intervenir avec la C.A.C
- A signer tous les documents nécessaires

- Fonds spécial de relance et de solidarité des territoires (Région)

Monsieur le Maire signale à l'assemblée que notre commune peut solliciter cette subvention du fonds spécial de relance et de solidarité des territoires auprès de la Région dans le cadre :

- des travaux d'aménagement des entrées et trottoirs ainsi que le fossé le long de la route du Cateau
- des travaux d'éclairage public
- des travaux de rénovation énergétique de l'école

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire :

- A solliciter les subventions auprès de la Région
- A signer tous les documents nécessaires

Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB) -relance 2020 : Demande de subvention – Mise en accessibilité des cimetières

Dans le cadre d'un plan de relance, exceptionnel, le département fait un appel à projet pour des travaux qui peuvent être commencés en mars 2021 et terminés en septembre 2021 pour un montant compris entre 8000 euros et 70 000 euros HT . Ces travaux sont soumis à certains critères et peuvent être subventionnés à hauteur de 50 %. Le dossier doit être déposé avant le 1^{er} décembre 2020.

M. le Maire souhaite que la commune s'inscrive dans cette initiative départementale exceptionnelle.

Dans le délai très court, la commission « travaux » a travaillé sur le dossier avec la proposition de rendre accessible les cimetières aux personnes en situation de handicap. Après consultation et les études menées, les devis permettent de réaliser cette opération.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire :

- A solliciter le financement départemental dénommé « Projet ADBV -relance 2020 »
- De prévoir cette opération au budget primitif 2021
- A signer tous les documents nécessaires

Marchés Publics

- Route du Cateau : Aménagement fossés et trottoirs

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre des travaux d'aménagement des entrées et trottoirs ainsi que le fossé le long de la route du Cateau.

Il demande au Conseil municipal de l'autoriser à :

- Lancer un marché public
- Rechercher et désigner la ou les entreprises
- Signer et procéder à l'élaboration de tous les documents nécessaires à cette réalisation

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes ces démarches.

- Eclairage public : lampes LED

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'un bilan énergétique a été réalisé sur l'éclairage public. Le bilan montre des consommations importantes. Des simulations montrent que le passage aux leds permettra de faire des économies de l'ordre de 75 %. Monsieur le Maire propose de procéder à la rénovation globale de l'éclairage public.

Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à :

- Rechercher et désigner un maître d'œuvre ou une assistance à la maîtrise d'ouvrage
- Lancer un appel d'offres
- Rechercher et désigner la ou les entreprises
- Signer et procéder à l'élaboration de tous les documents nécessaires à cette réalisation
- Etablir des dossiers de demande de subventions

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes ces démarches.

- Ecole : rénovation énergétique

L'école a été construite en 2005. Plusieurs éléments montrent que le bâtiment n'est pas performant sur le plan énergétique : une consommation importante d'énergie par rapport à sa superficie (factures d'énergie), cette étude thermique réglementaire a été réalisée par Geoxis (bureau d'études thermiques) en 2014.

M. le Maire précise qu'il a souhaité faire appel au Pays du Cambrésis pour un accompagnement technique et financier au titre des certificats économie d'énergie (CEE). Le Pays du Cambrésis, dans le cadre du programme de rénovation du patrimoine, poursuit son accompagnement auprès des collectivités.

L'étude démontre notamment que les vitrages, au vu de leur superficie, représente un des postes principaux au niveau des déperditions d'énergie et qu'il est donc nécessaire de les changer.

Les subventions acquises s'élèvent à 70 % du coût de l'opération estimée et pourraient atteindre 80 %.

M. le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à :

- Rechercher et désigner un maître d'œuvre ou une assistance à la maîtrise d'ouvrage
- Lancer un appel d'offres
- Rechercher et désigner la ou les entreprises
- Signer et procéder à l'élaboration de tous les documents nécessaires à cette réalisation
- Etablir des dossiers de demande de subventions

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes ces démarches.

Déchets verts

La commune dispose d'un service de déchets verts de proximité établi par la mise à disposition d'une benne à la quinzaine. Ce service semble être insuffisant face aux besoins de la population Il est constaté que cette benne est remplie très rapidement et que des habitants utilisent les containers à déchets ménagers pour jeter leurs déchets verts.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il convient de maintenir un service de collecte des déchets verts de proximité et de l'adapter aux besoins.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de mettre en place un service d'enlèvement des déchets verts en porte à porte pour l'année 2021 et de sensibiliser, encourager et de proposer une seconde vie aux déchets verts issus de branchages en saison haute (printemps et automne).

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches pour la mise en place du service.

CAC : transfert de pouvoirs de police du Maire.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors de la réunion de bureau communautaire du 5 octobre 2020, il a été évoqué le transfert de certains pouvoirs de police du Maire au Président de l'EPCI.

Il rappelle que l'Article L.5211-9-2 du CGCT prévoit un transfert automatique de certains pouvoirs de police du Maire au Président de l'EPCI 6 mois après l'installation du Conseil communautaire.

Les domaines concernés sont :

- En matière d'assainissement ;
- De collecte des déchets ;
- De stationnement des résidences mobiles des gens du voyage ;
- De circulation et stationnement sur la voirie ;
- D'autorisation de stationnement des taxis ;
- D'habitat insalubre.

Après délibération, Monsieur le Maire décide de conserver toutes les compétences ci-dessus, à l'exception :

- De la collecte des déchets.

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) Désignation d'un représentant

Monsieur le Maire signale à l'assemblée que par délibération en date du 12 octobre, la Communauté d'Agglomération de Cambrai a décidé de la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Elle sera présidée par Monsieur SIEGLER, en qualité de premier vice-président en charge des finances et sera composée d'un représentant par commune. Cette commission a principalement pour rôle de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre les communes et la communauté. L'objectif poursuivi par la CLECT est de s'assurer que les transferts de charges s'opèrent dans un climat de confiance entre les différentes parties prenantes en les associant à l'évaluation. Il est demandé de désigner un représentant pour notre commune. Monsieur Eddy DHERBECOURT se propose pour représenter la commune.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal désigne Monsieur Eddy DHERBECOURT pour représenter notre commune pour la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Questions diverses

- Marquage des routes départementales – Convention avec le Département du Nord

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le marquage des routes départementales en agglomération relève de l'initiative et de la responsabilité des communes au titre du pouvoir de police du Maire.

Le Conseil départemental du Nord, par délibération du 29 juin 2018, avait décidé de mettre en place une nouvelle politique volontariste en matière de marquage routier et nous avait informé qu'il avait approuvé la possibilité de réaliser la totalité du marquage de guidage et obligatoire aux carrefours dans toutes les communes de moins de 10 000 habitants pour la période 2018-2019 et nous avons signé une convention pour cette période.

Lors de la réunion du 16 novembre 2020, le Conseil départemental du Nord propose de reconduire la prise en charge de l'entretien (repassage) du marquage horizontal sur RD en agglomération dans les conditions techniques reprises dans la délibération du 29 juin 2018 et il nous est proposé de prendre une nouvelle convention pour une durée de 2 ans avec reconduction tacite pour la même durée.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'intervention du Département pour effectuer le marquage de guidage des routes départementales et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

- Halle sportive

Le greffe de la cour administrative d'appel de Douai informe que l'ordonnance de clôture du dossier doit en principe intervenir le 11 décembre prochain.

- Le colis des aînés

La distribution des colis des aînés se déroulera le samedi 19 décembre à domicile. Cette distribution sera réalisée par le Conseil municipal et le CCAS.

- Le spectacle de Noël pour les enfants de l'école de la Source

Dans le cadre scolaire, l'APE organise un spectacle de Noël en 2 séances le vendredi 18 décembre après-midi pour les élèves. Le père Noël a été sollicité pour la distribution des cadeaux, tout en respectant les gestes barrières.

- La campagne betteravière

Pour faire suite à une demande, le calendrier de passage des transporteurs de la campagne betteravière sera affiché en extérieur pour information à tout public.

La séance est levée à 22h35

La secrétaire de séance

Madame Julie SAVARY

